



Randonnées
en Neste Barousse

GRAND TOUR DE GARGAS



DURÉE
3h30mn



DÉNIVELÉ
130m



DISTANCE
12,2km



DIFFICULTÉ
Moyen

Grand Tour de Gargas

DESCRIPTION DE LA RANDO

Village de départ : Parking de la salle des fêtes Tibiran-Jaunac

Coordonnées GPS : N43° 02.871' E0° 33.071'

A la sortie de la salle des fêtes, prendre à gauche vers la D26. Un peu plus loin, à droite après le pont, suivre le chemin à droite pour rejoindre **La Lanne**. (Vous pouvez en profiter pour visiter les vestiges de l'aqueduc – fléchage en place)

Plus loin, vous rejoignez **Calvaire** avant de traverser le village.
A son extrémité, vous retrouvez la forêt

Après **Moumou**, vous cheminerez à proximité des grottes de Gargas. En suivant le tracé du GR®78 vers Tigne et Monteilh, vous empruntez ensuite le GR®86 qui par **Gargas** vous mène au site de **Nestplori@**.

Au delà, vous retraversez la D26, et plus loin vous découvrez en contre-bas la Neste à **Pont de Neste**. Traversez la D72, et suivre le chemin qui vous mène au château de Boucoulan, puis au camping de las Arribas.

Vous rejoignez la D72, et rejoignez le **Cimetière** de Jaunac.

Derrière l'église vous descendez vers **Camou** à proximité de la Garonne.

Plus loin, vous remontez vers **Mengeotte** (A partir de ce point, un AR vous permet de rejoindre la source multiples des neuf yeux – Nau Ueilhs)

Au retour vous rejoignez le point de départ.

Laisons : vers St Bertrand de Comminges à **La Lanne**, par le GR®78

vers Générést, à **Calvaire**

vers Aventignan à **Gargas**

vers Mazères de Neste à **Pont de Neste**



A DÉCOUVRIR :

Deux villages composaient primitivement la commune de Tibiran-Jaunac. C'est en 1551 qu'ils furent réunis. Plus tard lors du démembrement de ces « états », Tibiran-Jaunac se retrouva détachée avec la vallée de la Barousse formant une seigneurie autonome. Les ornements de mains apposées sur les parois des grottes de Gargas, démontrent que ces lieux furent dès l'époque la plus reculée de l'histoire de l'homme, étaient destinés à des fonctions religieuses, d'enseignements et bien sur à l'habitation permanente. Seule la volonté politique révolutionnaire d'isoler la ville de St-Bertrand-de-Cges de ses territoires voisins, a conduit à réaliser un découpage contraire à l'histoire, conduisant à rattacher Tibiran-Jaunac au canton de la Neste et non à celui de la Barousse.



Randonnées en Neste Barousse

LES 10 CONSEILS AU RANDONNEUR :

- 1- Restons sur les sentiers, n'utilisons pas de raccourcis afin de limiter le piétinement des espèces et l'érosion
- 2- Ne laissons aucune trace de notre passage, ramassons et ramportons nos déchets jusqu'à la prochaine poubelle. Soyez volontaire pour préserver l'environnement !
- 3- Partageons les espaces naturels : la randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins, restez attentifs aux autres usagers.
- 4- Refermons les clôtures et les barrières après notre passage
- 5- Gardons les chiens en laisse, nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur !
- 6- Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou les troupeaux.
- 7- Laissons pousser les fleurs, elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet !
- 8- Ne consommons pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle soit potable
- 9- En période de chasse, renseignons-nous auprès des communes, certains itinéraires peuvent être dangereux
- 10- Veillons à ce que notre véhicule ne gêne pas le passage des engins forestiers ou agricoles, même le dimanche, ni celui des riverains.

Préservons nos sites, soyez acteur de la qualité de vos sites de randonnée !
Un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation...

Grâce au programme **Suric@te**, signalez toute anomalie sur le site sentinelles.sportsdenature.fr. Votre signalement sera traité par les fédérations sportives de nature et les conseils départementaux en lien avec le pôle ressources national des sports de nature du ministère des sports.

